

Les forêts des zones humides occupent une faible superficie au sein des 321.000 hectares d'espaces boisés de Picardie. Elles constituent néanmoins des écosystèmes originaux, spécialisés et de grande valeur patrimoniale. Certains types de forêts humides sont ainsi reconnus d'intérêt européen et servent à la désignation de zones Natura 2000 ou encore de réserves naturelles nationales et régionales.

Malgré une augmentation des surfaces forestières depuis la fin du moyen-âge, les forêts humides en bon état sont relativement rares et subissent diverses atteintes qui altèrent leur intégrité écologique et leur fonctionnement.

Pour répondre aux enjeux de conservation de la biodiversité des milieux forestiers humides, il devient essentiel de mettre en œuvre des mesures de protection spécifiques. Ainsi, les actions du Conservatoire d'espaces naturels de Picardie, plus souvent orientées vers des espaces non forestiers, s'efforcent de prendre en compte les milieux forestiers humides, notamment par des études visant à mieux les connaître et à

rechercher les conditions les plus propices aux dynamiques forestières naturelles. Conjointement à une gestion active qui vise localement une maîtrise du reboisement spontané, des mesures de gestion passives ont aussi pour but de permettre la mise en place de mosaïques d'habitats à l'échelle des paysages. Ce document, loin d'être exhaustif, présente quelques-unes des espèces végétales représentées dans les forêts humides présentes sur les sites du Conservatoire.



Sous-bois inondé et bois mort (photo : J. Lebrun)



### Origines et évolutions des forêts humides

Les forêts marécageuses évoquent à certains égards la forêt "primitive" telle qu'elle existait avant les défrichements du néolithique. Elles ont connu leur maximum d'expansion lors du réchauffement climatique qui a suivi les dernières glaciations. Avec l'avènement des sociétés humaines, les écosystèmes forestiers ont été considérablement réduits et les milieux d'origine, dits "primaires", ont été modifiés et remplacés par des milieux herbacés ouverts (cultures, prairies, landes...). Les forêts des zones humides n'échappent pas à cette règle, même si les difficultés d'accès et d'exploitation ont parfois permis de limiter leur artificialisation et leur valorisation marchande. Il ne reste actuellement aucune forêt "sauvage", même si la reconquête forestière est en cours localement et que des cycles de régénération naturels peuvent peu à peu se remettre en place en l'absence d'intervention.



Forêt humide non exploitée (photo J. Lebrun)

### Effets du régime des eaux et fonctions hydrologiques

La flore des forêts humides est sous l'effet de la présence prolongée de l'eau. En fonction de l'origine et du régime des eaux, les forêts humides se divisent en deux grandes catégories, avec chacune un fonctionnement hydrologique particulier. Les forêts marécageuses s'établissent sur les terrains où les eaux de pluies ou de ruissèlement stagnent. Il peut aussi s'agir de bras morts de cours d'eau où la circulation de l'eau est ralentie. Les forêts riveraines sont, quant à elles, alimentées par une nappe alluviale et soumises à des inondations provoquées par les crues. Certaines plantes préfèrent les bords de cours d'eau, d'autres les zones de marais, selon leurs besoins vis-à-vis d'une nappe d'eau circulante et oxygénée ou, au contraire, selon leur capacité à supporter la stagnation de l'eau. La végétation et le sol des forêts humides assurent de multiples fonctions à l'échelle du bassin versant : épuratrices mais aussi régulatrices en retenant, stockant et restituant l'eau selon les alternances de hautes eaux et de basses eaux au fil des saisons.



Ruisseau forestier en Thiérache (photo : D. Frimin)

### Une vie foisonnante et méconnue

Les milieux forestiers humides assurent aussi une fonction biologique essentielle. Aux côtés des organismes les plus étudiés (flore, vertébrés), la vie s'organise sous des formes multiples et souvent moins connues : champignons, lichens, mousses, coléoptères saproxyliques, diptères syrphidae... Par exemple, de nombreuses espèces de papillons nocturnes dépendent de l'Aulne, du Frêne et des saules pour nourrir leurs chenilles. Les papillons adultes ne dédaignent pas non plus les bouquets de lierre en fleurs à l'automne ou, au printemps, les chatons de saules qui sont des sources de nectar appréciées. La vie souterraine joue aussi des rôles écologiques non négligeables et contribue à l'équilibre biologique des sols. C'est ainsi que le système racinaire de l'Aulne glutineux abrite des bactéries filamenteuses (du genre *Frankia*) capables de fixer l'azote atmosphérique. Grâce à cette symbiose, une ripisylve d'aulne est capable d'absorber jusqu'à 180 kg d'azote/ha/an !



Un champignon des aulnaies : *Ramariopsis pulchella* (photo : P. CLOWEZ / ABMARS)

## La flore des boisements humides préservée grâce au Conservatoire d'espaces naturels de Picardie !



Le Conservatoire d'espaces naturels de Picardie gère plus de 200 sites naturels de grand intérêt dans notre région. Il assure l'étude, la protection, la gestion et la valorisation de ces sites afin de s'assurer que le patrimoine naturel remarquable qui s'y trouve soit préservé, restauré ou développé. Le Conservatoire assure notamment des travaux qui permettent de restaurer ou de maintenir de bonnes conditions de vie et de reproduction pour la faune et la flore. Il valorise également les sites en proposant des sorties nature et en réalisant sentiers, panneaux et plaquettes pour mieux faire connaître la nature en Picardie.

Grâce au Conservatoire d'espaces naturels de Picardie, la nature de notre région est entre de bonnes mains !

Association loi 1901, le Conservatoire a besoin de votre soutien pour continuer son action : adhésion, bénévolat, participation aux sorties ou chantiers. Quelles que soient votre disponibilité ou vos connaissances, vous êtes utiles !

Plus d'informations : [www.conservatoirepicardie.org](http://www.conservatoirepicardie.org)

Le Conservatoire d'espaces naturels de Picardie est membre du réseau des Conservatoires d'espaces naturels : [www.reseau-cen.org](http://www.reseau-cen.org)



Ce document a été réalisé grâce au soutien financier de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, et du Conseil régional de Picardie



Les actions du Conservatoire sont menées avec le soutien et la participation des adhérents, des bénévoles et des donateurs, et grâce aux financements de l'Union Européenne (FEDER et FEADER), de l'Etat (DREAL Picardie), du Conseil Régional de Picardie, du Conseil départemental de l'Aisne, du Conseil départemental de l'Oise, du Conseil départemental de la Somme, de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie, de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, de communes et d'intercommunalités, de fondations privées...

### Conservatoire d'espaces naturels de Picardie, 2015.

Rédaction : D. Adam, T. Cheyrezy, T. Gerard, J. Lebrun - Conception/Maquette : R. Monnehay - Cartographie : G. Testud  
Photos : D. Adam (n° 4, 6, 12, 15, 19, 20, 22 gauche, 26 gauche, 29), A. Delavaud (n° 13 droite), D. Frimin (n° 5), J.-C. Hauguel/CBNBI (n° 9), J.-C. Hauguel (n° 28), P. Jaunet (n° 10), J. Lebrun (n° 8, 14, 17, 18, 21, 22 droite, 25, 26 droite, 27 et couverture), S. Maillier (n° 13 gauche), A. Messean (n° 23, 24), R. Monnehay (n° 7), T. Prey (n° 16), D. Top (n° 1, 2, 3, 11, 30)  
Imprimé par Imprimerie CARRE, 80390 Fressenneville



## À la découverte de la flore des boisements humides sur les sites du Conservatoire d'espaces naturels de Picardie



**1** **Laïche blanchâtre / *Carex canescens*** : plante dite "cespiteuse" car formant des petites touffes. Inflorescence visible de mai à août formée de 4 à 5 épis verts pâles à écailles blanchâtres, feuillage vert-bleuâtre. Peut être confondue avec la Laïche allongée mais s'en distingue par une inflorescence plus claire et des feuilles beaucoup plus courtes que la tige. Milieux tourbeux acides, de préférence sous couvert forestier, plus rarement dans des zones ouvertes (bas-marais, prairies). Vulnérable et protégée par la Loi en en Picardie.

**2** **Laïche pendante / *Carex pendula*** : plus grande Laïche de notre flore, elle peut dépasser 1,5 m. Affectionne les layons, ornières, bords de chemins, cours d'eau au sein des bois humides sur argiles et limons. Epis femelles longs et pendants, visibles de mai à juillet et larges feuilles. Assez commune en Picardie où elle est plus fréquente dans les grands massifs forestiers de l'Oise et de l'Aisne.

**3** **Laïche espacée / *Carex remota*** : ses petits épis femelles, visibles de mai à juillet, espacés de 2 à 5 cm, insérés à la base de longues bractées\* ainsi que ses feuilles fines la distinguent aisément des autres Carex. Forme un véritable gazon vert clair en sous-bois. Bois humides des fonds de vallées et zones de sources, sur argiles notamment. Assez commune en Picardie et caractéristique d'auniaux-frénaies d'intérêt européen.

**4** **Cardamine amère / *Cardamine amara*** : les feuilles peuvent être utilisées en salade et ont une saveur amère. Proche du Cresson officinal et d'autres Cardamines, elle s'en distingue par l'extrémité des étamines violettes et son port dressé. Boisés humides marécageux et bord de mares où elle forme souvent des tapis au sein de dépressions en eau, sources, suintements. Assez rare en Picardie.

**5** **Gagée des bois / *Gagea lutea*** : plante à bulbe reconnaissable à ses fleurs jaunes visibles dès le mois de mars. Occupe les rives des cours d'eau, les banquettes alluviales\* à végétation basse. Menacée par la plantation de peupliers et l'altération des berges. En Picardie, elle n'est connue qu'en Thiérache. Menacée d'extinction et protégée par la Loi dans toute la France.

**6** **Dorine à feuilles opposées / *Chrysosplenium oppositifolium*** : peut être confondue avec la Dorine à feuilles alternes. S'en distingue par ses feuilles opposées, disposées 2 par 2 le long d'une tige. Saxifragacée vivace\* formant un couvert dense, de taille inférieure à 15 cm. Fleurs jaunes discrètes visibles au printemps de mars à juin. Forêts humides au sein de dépressions en eau, ruisselets, sources et bourbiers. Assez rare en Picardie.

**7** **Populage des marais / *Caltha palustris*** : gros "bouton d'or" aux fleurs jaunes imposantes et au feuillage massif. Se différencie aisément des autres renoncules. Fleurit au printemps dans les bois d'auniaux, les prairies humides, les canaux et les fossés des terrains inondés. Peu commune en Picardie.

**8** **Iris jaune / *Iris pseudacorus*** : seul Iris présent à l'état sauvage dans le nord de la France avec l'Iris fétide. Parfois en vastes colonies en sous-bois. Reconnaisable à ses fleurs jaunes, visibles de juin à août, ayant inspiré de nombreux blasons, notamment celui des rois de France. Plante vivace\* rhizomateuse\* aux multiples usages et aux différentes vertus (entre autres dépolluante). Commune en Picardie.

**9** **Stellaire des bois / *Stellaria nemorum*** : plante vivace\*, d'une hauteur maximum de 70 cm, fleurit de mai à juillet. Fleurs blanches composées de 5 pétales fins et découpés en forme de V. Peut être confondue avec la Stellaire aquatique bien plus répandue et aux pétales plus épais. Forêts humides ou longuement inondables. Répartie principalement dans le Nord de l'Aisne, isolée ailleurs. Rare en Picardie.

**10** **Aconit du Portugal / *Aconitum napellus lusitanicum*** : peut atteindre 2 m de hauteur et aisément identifiable à ses feuilles découpées et à son inflorescence\* en grappe allongée. Fleur bleu foncé à violacé. Essentiellement localisé en vallée de l'Ourcq dans l'Oise et dans le Tardenois. Hautes herbes en lisière des forêts humides et dans les clairières. Plante toxique aux vertus médicinales dont l'usage remonte à la préhistoire (utilisée pour empoisonner les flèches des chasseurs du néolithique). Très rare et protégée par la Loi en Picardie.

**11** **Lathrée écaïlleuse / *Lathraea squamaria*** : espèce dépourvue de chlorophylle typique des sous-bois humides faiblement végétalisés. Possède la particularité de parasiter les racines de Noisetier, de Lierre, d'Aulne glutineux et d'Orme. Coloration généralement blanchâtre-brun clair à rosé et tige portant des écailles. Floraison en début du printemps. Très rare et protégée par la Loi en Picardie.

**12** **Houblon / *Humulus lupulus*** : liane herbacée et vivace. Milieu frais (clairières, lisières), humide ou au bord des cours d'eau dans les ripisylves\*. Présente des pieds mâles et des pieds femelles distincts. Facilement reconnaissable à sa feuille ressemblant à la vigne et aux cônes caractéristiques. Le Houblon entre dans la composition d'un breuvage bien connu : la bière. Il lui procure son amertume. Commun en Picardie.

**13** **Morelle douce-amère / *Solanum dulcamara*** : plante semi-grimpante pouvant atteindre jusqu'à 3 m de longueur en s'appuyant sur d'autres herbacées, des arbres et des arbustes. Période de floraison très longue : il est possible d'observer sur un même pied des fleurs violettes, de jeunes fruits allant du vert à l'orange et au rouge quand ces derniers sont mûrs. Baies toxiques, en particulier lorsqu'elles sont vertes. Commun en Picardie.

**14** **Fougère des marais / *Thelypteris palustris*** : petite fougère de 30 à 100 cm de hauteur, à souche grêle noirâtre et rhizome\* traçant. Typique des zones tourbeuses où elle prospère dans les auniaux, les saulaies, ainsi que certaines roselières sur les tremblants. Bien représentée dans les grandes zones tourbeuses de la région : vallée de la Somme, marais de Sacy, marais de la Souche... Assez rare en Picardie.

**15** **Dryopteris à crêtes / *Dryopteris cristata*** : fougère des sous-bois tourbeux et des roselières, taille de 40 à 100 cm de hauteur. Croît sur des sols pauvres en nutriments et en cours d'acidification superficielle. Reconnaisable à ses frondes fertiles dressées à la verticale. Importantes populations dans la vallée de la Somme ainsi que dans le Laonnois. Espèce boréale très rare dans toute l'Europe, notamment en France où elle est protégée par la Loi.

**16** **Osmonde royale / *Osmunda regalis*** : fougère remarquable par sa grande taille, jusqu'à 1,8 m. Les parties fertiles de la plante sont portées par une panicule orangée qui devient brunâtre à maturité et qui est distincte du reste du feuillage. Cette particularité lui vaut aussi le nom de fougère fleurie. Espèce typique des forêts humides plus ou moins claires sur des sols pauvres en nutriments et acides. Très rare et protégée par la Loi en Picardie.

**17** **Prêle d'hiver / *Equisetum hyemale*** : plante proche des fougères par son mode de reproduction primitif (spores). Ne produit ni fleurs ni graines. Tiges toutes semblables, persistantes en hiver, et formant des colonies étendues dans les boisements frais à humides. Occupe les frênaies, les auniaux-frénaies, plus rarement les bois de charmes et de chênes à forte humidité atmosphérique. Présente dans les massifs forestiers de Hez-Froidmont, de Compiègne-Laigue-Ourscamp et dans le Laonnois. Très rare et protégée par la Loi en Picardie.

**18** **Orme lisse / *Ulmus laevis*** : arbre typique des forêts alluviales, où il tolère mieux l'inondation que l'Orme champêtre auquel il est souvent associé. Les auniaux-frénaies des terrasses alluviales lui conviennent davantage que les auniaux marécageux aux eaux stagnantes. Feuilles elliptiques, très asymétriques à la base, brusquement pointues au sommet et à dents très fortes. Se distingue de l'Orme champêtre par ses fruits bordés de cils blanchâtres. La base du tronc d'un adulte est très développée et caractéristique, d'aspect proche de certains arbres tropicaux. Localisé à la moitié Est de la région, dans les vallées de l'Aisne, de la Somme, de l'Automne et de l'Oise, jusqu'en forêt de Compiègne. Rare et protégé par la Loi en Picardie.

**19** **Aulne glutineux / *Alnus glutinosa*** : arbre au tronc élancé, portant des bourgeons violets, qui deviennent ensuite des feuilles vert-foncées, alternes, arrondies et tronquées au sommet. Jeunes feuilles gluantes donnant son nom à l'arbre. Un arbre porte à la fois les fleurs mâles et femelles qui se transforment en petits cônes ligneux : les strobiles. Affectionne les berges de cours d'eau et les marais où il est souvent l'essence dominante. Du fait de sa présence en terrains marécageux, autrefois considérés comme inhospitaliers, l'Aulne avait la réputation d'arbre à démons et à sorcières. Commun en Picardie mais menacé dans toute l'Europe depuis les années 1990 par une maladie émergente véhiculée par un champignon parasite.

**20** **Frêne élevé / *Fraxinus excelsior*** : arbre dioïque\* très répandu, caractérisé par ses feuilles composées et ses fruits en forme d'aile. Jusqu'à 30 m de hauteur. Boisés frais et humides, en fond de vallons ou près de petits cours d'eau, généralement dans des boisements plutôt âgés. Depuis le début des années 2000, ses populations sont fortement touchées, victimes d'une maladie émergente en Europe : la chalarose. Certains sujets plus résistants permettent à l'espèce de se maintenir. Très commun en Picardie.

**21** **Cerisier à grappes / *Prunus padus*** : arbuste fruitier pouvant atteindre 15 m de hauteur appartenant au groupe très varié des Prunus. Fleurs réunies en grappes allongées. Boisés humides surtout sur sols marécageux. Autrefois planté, il semble indigène\* dans l'est du département. Peut être confondu avec le Cerisier tardif, espèce exotique envahissante vivant sur des milieux plus secs et aux fleurs plus petites. Peu commun en Picardie.

**22** **Saule cendré / *Salix cinerea*** : saule de taille modérée pouvant atteindre 6 m de hauteur. Marais en bordure d'étang ou de cours d'eau, parfois sur sols marneux. Inflorescences\* ("chatons") appréciées par les insectes pour leur nectar. Feuilles ovales inférieures à 9 cm de longueur et très peu poilues. Il peut être confondu avec le Saule marsault qui croît en milieu sec. Assez commun en Picardie.

**23** **Bouleau pubescent / *Betula pubescens*** : bouleau colonisant surtout les sols gorgés d'eau contrairement au Bouleau verruqueux qui est également présent sur terrains secs. Se distingue de ce dernier par ses feuilles portant des poils à l'état adulte sur la face inférieure, et par le bout de ses branches qui restent droites, alors que celles du Bouleau verruqueux pendent vers le sol. Les bouleaux font partie des essences d'arbres dites pionnières qui s'établissent en premier dans les milieux herbacés ouverts. Assez commun en Picardie.

**24** **Saule fragile / *Salix fragilis*** : délicat à déterminer car s'hybride fréquemment avec le Saule blanc. Feuilles allongées, de 8 à 15 cm, souvent glabres. Atteint 15 mètres de hauteur et forme des fourrés en bordure des cours d'eau et dans les marais. Du fait des confusions fréquentes avec les individus hybrides, cette espèce semble au minimum rare à l'échelle de la Picardie.

**25** **Cassis / *Ribes nigrum*** : petit arbuste de 2 m maximum. Feuilles lobées atteignant 10 cm à l'odeur de cassis caractéristique. Fruits globuleux noirs à maturité et comestibles. Assez rare en Picardie. Croît dans les forêts alluviales plus ou moins marécageuses. Il existe de nombreux cultivars issus de cette espèce sauvage indigène en Europe.

**26** **Groseiller rouge / *Ribes rubrum*** : petit arbuste très proche de l'espèce précédente, se développant dans des conditions moins engorgées en eau. Le Groseiller rouge est donc plus commun. Feuilles atteignant 7 cm, à 5 lobes. Fruits globuleux rouges à maturité et comestibles (groseilles). espèce commune en Picardie.

**27** **Framboisier commun / *Rubus idaeus*** : appartient au groupe des "ronces" et des "framboisiers" dont la détermination est très délicate. Feuilles souvent divisées en 5 à 7 folioles. Fleurs blanches et fruits (appelés drupes) rouges à maturité, comestibles, de type "framboise". De préférence sur sol acide. Assez commun en Picardie, surtout dans l'est de la région.

**28** **Sphaigne squarreuse / *Sphagnum squarrosum*** : au sein de la famille des mousses, les sphaignes ont la particularité de présenter une croissance continue. Elles poussent au sommet et meurent à leur base, formant souvent des buttes de plusieurs dizaines de cm de hauteur. Elles contribuent de ce fait à la formation de tourbe. Sommet formé de branches disposées en "étoile". Colonise les zones gorgées d'eau souvent acides et se sert de l'eau pour gonfler ses cellules et grandir (turgescence). Assez rare en Picardie et localisée dans les marais des grandes vallées de la région.

**29** **Climacie arbustive / *Climacium dendroides*** : cette mousse présente un port particulier en "arbre" avec une petite tige brune autour desquelles se greffent des rameaux de folioles. Surtout présente en zone humide possédant des variations d'eau annuelles. Apprécie les sous-bois ombragés des forêts humides, plus rarement les zones ouvertes en bordure de plans d'eau. Rare en Picardie.

**30** **Polytric commun / *Polytrichum commune*** : mousse de grande taille (souvent 20 cm, jusqu'à 40 cm !) aux longues feuilles lancéolées qui se rétractent en période de sécheresse. Proche de *Polytrichum formosum* qui vit en milieu plus sec et souvent plus ombragé. Présent dans les tourbières et dans les landes, en conditions de pleine lumière ou plus ombragées, sous les saules et les bouleaux. Rare en Picardie et exclusivement sur terrains acides (Pays de Bray, Laonnois, Thiérache...).

#### Petit glossaire :

**Inflorescence** : ensemble de fleurs regroupées sur une plante. S'emploie notamment pour désigner les parties porteuses d'épis reproducteurs chez les graminées et les carex.

**Bractée** : feuille liée à une inflorescence, généralement de taille réduite par rapport aux feuilles constituant le feuillage principal.

**Banquette alluviale** : zone d'accumulation de sédiments déposés par un cours d'eau, notamment suite à un ralentissement du courant, et souvent en pied de berge.

**Rhizome/Rhizomateux** : organe (tige) souterrain qui permet aux plantes vivaces de stocker des réserves nutritives. Les plantes rhizomateuses se multiplient grâce aux rhizomes traçants porteurs de bourgeons pouvant donner naissance à de nouvelles pousses.

**Vivace** : par opposition aux espèces annuelles ou bisannuelles, les plantes vivaces ont un développement pérenne et vivent plusieurs années.

**Ripisylve** : définit un boisement bordant un cours d'eau, souvent sous forme de linéaire plus étroit que les forêts alluviales à caractère naturel.

**Indigène** : se dit d'une plante ayant colonisé un territoire naturellement, ou à la faveur d'activités humaines, mais dans ce cas présente avant le XVI<sup>e</sup> siècle.

**Dioïque** : chez les plantes dioïques les organes reproducteurs mâles et femelles sont portés par des pieds différents, contrairement aux plantes monoïques. Les fruits sont donc portés par les pieds femelles uniquement (exemple : le houx).